



## ***FO CD31 a écrit au Président pour dénoncer la situation alarmante à la MDPH 31***

Les 2 axes prioritaires de la Collectivité exprimés lors d'une rencontre avec le DGS sont, **l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents** et un **Service Public plus efficace**, plus proche et plus utile pour les Hauts-garonnais.

**Le Syndicat FOCD31** s'étonne des chiffres avancés par le Président concernant les délais de traitement des dossiers MDPH qui seraient réduits de **5 à 3 semaines** ?

Or la réalité nous dit autre chose. Hélas, les dossiers **dépassent les 6 mois** au pôle enfant **et 9 mois** au pôle adulte avant qu'ils ne soient traités.

**Le Syndicat FOCD31** est **régulièrement saisi pour dénoncer ces délais** de traitements qui sont insupportablement longs. Il s'agit de tous types de dossiers que se soit : ouverture de droits, renouvellement PCH, demande RQTH...

**Le Syndicat FOCD31** s'indigne de constater que les usagers du service public de la MDPH **attendent** encore et encore, ce qui les plongent dans une détresse insoutenable.

**La politique du Département en matière de handicap semble peu visible et avoir atteint ses limites.**

**Le syndicat FOCD31** revendique une meilleure prise en compte des besoins des citoyens haut garonnais. Il est temps de faire le **nécessaire**, Monsieur le Président !

Quant à nos collègues de la MDPH, ils se trouvent depuis de nombreuses années en situation de **travail constant et intense**, également en **surcharge d'activité** et régulièrement en **sous-effectif**, ce qui peut placer nos collègues en situation de **souffrance au travail**.

Ils connaissent aussi des problèmes de formation qui ne se régleront pas, selon nous, au travers d'ateliers organisés par la Direction.

Leurs conditions de travail dégradées n'ont pas à ce jour trouvé de solutions adaptées. Cette situation met en danger leur **bien-être au travail** et la qualité du **service public rendu**.

**Le Syndicat FOCD31** reste aux côtés des collègues de la MDPH dans les difficultés rencontrées ainsi que vis-à-vis de leurs revendications.

**Le Syndicat FOCD31** a soutenu le mouvement de grève des agents d'accueil à la MDPH. Ils ont revendiqué l'attribution de la NBI Accueil qu'ils se sont vus refuser !

**Le Syndicat FOCD31** continue à demander l'**octroi légitime** de la **NBI Accueil** avec **effet rétroactif** aux agents.

Monsieur le Président,  
il est **temps d'agir**, au risque de voir les **situations de détresse perdurer et d'affaiblir le service public** de la MDPH en ne prenant pas en compte les conditions de travail et les moyens que **vous devez mettre en place** au regard de vos obligations.

**Ainsi, Monsieur le Président, vous retrouverez, selon nous, la bonne route de vos 2 axes prioritaires.**